Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 6 (1765)

Heft: 1

Artikel: Prix annoncés par la société Oeconomique de Berne, pour les années

1765 & 1766.

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382616

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRIX

ANNONCE'S PAR LA SOCIE'TE'

Oeconomique de Berne, pour les années 1765. Et 1766.

1765.

N donnera un prix de vingt Ducats, à celui qui indiquera la méthode la plus sure & la moins coûteuse de porter la qualité du vin du païs au plus haut degré de perfection, soit par le choix des bonnes espéces de plan, soit par la culture des vignes, soit par la manière de ménager la vendange dans les pressoirs, ou de soigner le vin dans les vases & en cave.

Un prix égal de vingt Ducats est destiné au meilleur traité sur les dissérentes causes de la décadence de l'état d'artisans & de manœuvres dans les diverses villes du canton, & sur les moïens qui pouroient être mis en usage avec le plus de succès pour le relever.

Un prix de cinq Louis neufs de Mr.

de Mr. le Baron de Beroldinguen, à la personne qui indiquera la meilleure préparation & la moins coûteuse des différens engrais de bestiaux rélativement à la variété du ter-

rein & des plantes.

D.E.

On offre une prime de deux Ducats à la personne qui le jour de la foire de Berne apellée du vingtiéme, en Janvier 1766. remettra une livre de laine Flamande du pais, la mieux filée pour ourdir, ou pour la chaine.

Une médaille d'argent pour la livre qui sera la plus belle après cette prémiére.

Un prix de deux Ducats à celui qui remettra, le même jour, une livre de laine Flamande du pais, filée le plus parfaitement pour trame.

Une médaille d'argent pour la livre la plus belle ensuite.

L'une & l'autre de ces laines doit être filée dans le païs au grand rouët : ce dont l'on sera tenu de produire des cer-

Un prix de huit Ducats pour la plus belle & la meilleure pièce de drap de laine no, destingtionale de la

Flamande

Flamande du pais, qui de plus soit entié-

rement fabriquée au pais.

Trois prix pour les fileuses, qui le jour de la foire du vingtième 1766. livreront le plus beau fil de lin pour toile.

Le fecond, de deux Ducats.

Le troisième, une médaille d'argent. Trois prix destinés aux plus habiles sé-

Le premier, de trois Ducats.

Le second, de deux Ducats.

Le troisiéme, une médaille d'argent.

Ces derniers doivent faire leur chefd'œuvre à Berne, le jour de la foire du

vingtième, en Janvier 1766.

Deux prix pour les tisserands qui feront le plus sin, le meilleur & le plus bel assortiment de linge de table, qui doit consister en trois pièces de serviettes à bord, de six quarts de brache de largeur, avec une pièce de seize quarts de large qui assortisse pour napes.

Le prémier, de six Ducats.

Le second, de deux Ducats.

Un prix de quatre Ducats pour une pièce de toile unie, de vingt quarts de largeur.

Un

Un prix de deux Ducats, pour une piéce de même genre, mais de vingt-deux quarts de largeur.

Pour la plus fine piéce 100 p. 6 Duc. de toile large de 7, & de 80 3 Duc.

Item de 4, de large & de { 70 3 Duc. 50 2 Duc. 50 2 Duc.

Le tisserand fera conster par un mésureur de toiles assermenté, que nous réquérons de prêter à cela son ministère, & là où il ne s'en trouvera point dans l'environ, par certificat de personnes en office, combien la pièce a eu de portées sur le métier, & si elle a été sabriquée de lin du païs?

Un fabriquant ne pourra pas remporter

plus de deux prix.

On donnera des prix de quatre Ducats, d'autres de trois, & plusieurs de deux Ducats aux païsans du Païs de Vaud, qui conduiront sur les foires le plus grand nombre de cochons de la meilleure espéce, qu'ils au-ront élevé & engraissé eux-mêmes.

Sound of un tennal . 3071 hr le tout out fera

On offre un prix de vingt Ducats à celui qui

qui résoudra le mieux ce problème-ci. Quel est le prix des grains le plus avantageux au canton de Berne, tant pour le laboureur que pour l'acheteur. Et quels sont les moiens les plus propres pour les amener à ce prix & les y maintenir?

Un prix de vingt Ducats à celui qui traitera le mieux cette question. Comment, pourroit-on, d'un côté augmenter le produit des mines, de l'autre, prendre des mesures pour que les entrepreneurs imprudens ne

s'y ruinent pas?

Deux prix, l'un de six Ducats, & l'autre de deux, pour le produit le plus considérable d'une piéce de terre semée de lin, contenant cinq mille pieds quarrés. On laisse à la volonté de châcun de choisir le terrein, l'engrais, & la graine. Quant au mesurage du champ ou à sa contenance, à son état avant la moisson, à son produit en lin, soit travaillé, soit non travaillé, & aux expériences à ces deux égards, l'on devra envoïer avant la sin de l'année 1766, à Monsieur Tschifféli, Vice-Président de la Société, un témoignage sur le tout qui sera expédié par Monsieur le Ministre du lieu, ou un préposé.

Enfin,

Ensin, un prix de vingt Ducats, au taneur qui aura accommodé les douze cuirs
de bœufs, sans chaux, qui seront estimés les
plus parfaits, pour semelles, par des connoisseurs. Et afin de donner aux taneurs un
tems suffisant pour les travailler, il ne les
remettront pour en juger que le jour de la

foire du vingtiéme 1768.

La société avoit proposé un prix de vingt Ducats, pour l'année 1765. en faveur de celui qui fourniroit la balance la mieux raisonnée & la plus approchante du commerce du canton. Un seul mémoire a paru. Il est rempli de recherches & de réfléxions importantes, mais le résultat est nécessairement exagéré. L'auteur, qui semble avoir étudié profondément la matié e, est cependant tombé dans diverses erreurs considérables. En le remerciant de ses soins & de la communication de ses lumières, nous l'invitons à retoucher son mémoire, & à redresser ses calculs & nous assignons le même prix sur la même matière pour l'année 1767.